

LA LETTRE DU CONSEIL

CONSEIL DU 15 MAI 2024

AFFAIRES GENERALES

Commissions

DELIBERATION 2024-30

Suite à la démission de Madame Mélodie PETOUX, conseillère municipale, et à l’installation de Madame Bao CALLOUD au sein du conseil municipal, il y a lieu de procéder à sa nomination dans les différentes commissions. Aussi, Madame CALLOUD est nommée dans les commissions « environnement, économie et écologie » et « affaires sociales et petite enfance »

Motion

DELIBERATION 2024-31

Le Gouvernement a récemment annoncé la mise à contribution financière des collectivités territoriales au redressement des comptes publics. Dans ce contexte, l’Association des Petites Villes de France (APVF) alerte les communes sur les risques de cette mesure qui contribue à réduire progressivement l’autonomie financière et fiscale des collectivités qui deviennent de plus en plus vulnérables face aux décisions budgétaires de l’Etat.

L’APVF, qui estime que les collectivités ne portent pas de responsabilité dans l’accroissement des déficits budgétaires, propose aux communes qui le souhaitent de prendre une motion demandant à l’Etat de revoir cette mesure.



Groupement de commandes et convention

DELIBERATION 2024-32

Le conseil municipal avait délibéré en 2018 pour adhérer au groupement de commande pour le renouvellement et la maintenance des moyens d’impression. Le marché étant arrivé à échéance, il convient de relancer une consultation.

Le matériel de La Biolle étant relativement récent, il ne sera pas renouvelé immédiatement. Toutefois, le fait d’intégrer le groupement de commandes permettra de bénéficier des tarifs du marché en cours de période (quatre ans).

Une convention constitutive du groupement de commandes sera signée prochainement.

DELIBERATION 2024-33

La commune de La Biolle a été sollicitée par l’ACEJ pour mettre en place des chantiers jeunes durant le mois de juin 2024. Ces derniers ont pour but de permettre la concrétisation de projets menés par des jeunes du territoire. Ceci, grâce à l’accès à une autonomie financière se traduisant par des travaux effectués par les jeunes porteurs des projets.

La commune souhaite s’engager dans la démarche en proposant des chantiers jeunes dont les tâches effectuées s’articuleront essentiellement autour de petits travaux d’entretien sans manipulation d’objets dangereux.

Afin de mettre en œuvre ce projet, une convention sera signée avec l’ACEJ qui précise les obligations de chacune des deux parties. Le coût de l’action s’élève pour la collectivité à 320 €.

DANS CE NUMÉRO

BILAN ET STATS
CANTINE 2023

ASSOCIATION
FONCIERE
AGRICOLE

CYCLES A THEME

ENVIRONNEMENT / AGRICULTURE

Association Foncière Agricole (AFA)

DELIBERATION 2024-36

L’association foncière agricole de La Biolle a pour but principal de rassembler les terres agricoles disponibles pour les relouer aux agriculteurs les plus proches de façon à effectuer un regroupement des exploitations et lutter contre la friche. A ce jour, l’AFA de La Biolle intervient sur l’ensemble du périmètre communal soit environ 96 ha et regroupe environ 54 propriétaires. Bien que cette association soit ancienne et pérenne, il convient de « bien la faire vivre » pour mettre en œuvre des actions bénéfiques pour le territoire communal.

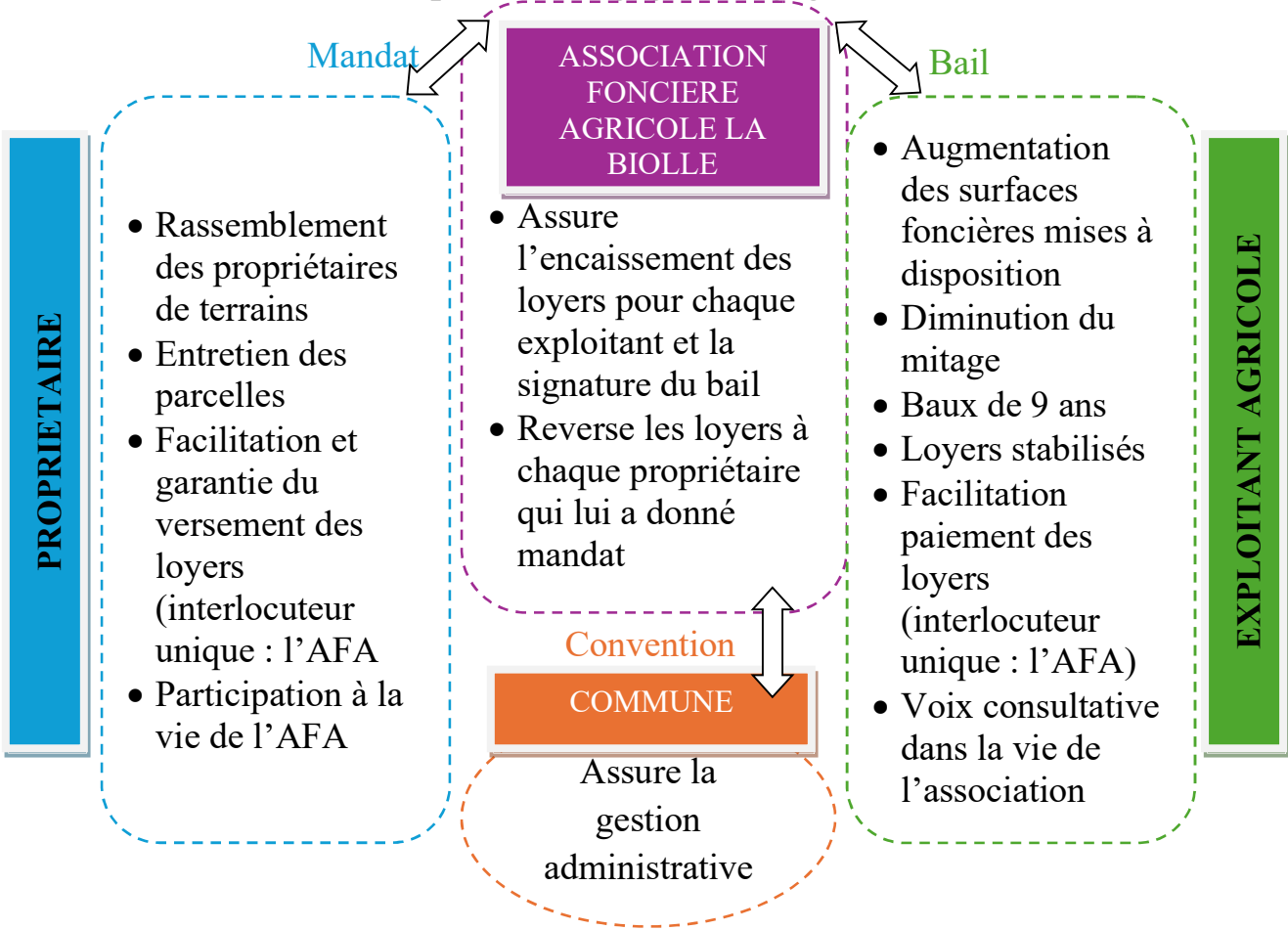


Aussi, il convient de réitérer et d’actualiser les termes de la collaboration entre l’AFA de La Biolle et la commune via la signature d’une convention.

REGROUPER LES TERRES ET RENFORCER L’AGRICULTURE

Soucieuse de pérenniser l’activité agricole sur son territoire, en restructurant et gérant le parcellaire pour améliorer les conditions de travail et diminuer les charges des agriculteurs, la Commune de La Biolle, face à une « rurbanisation » rampante, a mis en place en mars 1991, avec les agriculteurs, le Département et le soutien technique de la Chambre d’Agriculture, une association foncière agricole (AFA). La Mairie est fortement impliquée dans le dispositif. Elle le soutient financièrement et gère les aspects administratifs (gestion des états parcellaires, calcul des loyers, rédaction et envoi des courriers et convocations, accueil du siège social) L’AFA, qui gère une centaine d’hectares remodelés et 54 propriétaires, est devenue, au fil du temps, un médiateur de confiance efficace entre les propriétaires et les agriculteurs exploitants.

Rassembler les terres et rassembler les hommes dans un partenariat gagnants/ gagnants



Mieux aménager pour mieux défendre le monde rural, c’est développer une agriculture prospère pour conserver un cadre de verdure bien entretenu, mettre en valeur des paysages et assurer une bonne gestion de l’environnement. C’est bien toute la population qui est concernée. L’AFA reste ouverte aux adhésions nouvelles.

RESSOURCES HUMAINES

Actualisation du Régime Indemnitaire

DELIBERATION 2024-34

Par délibération n° 2016-131 du 14 décembre 2016, le conseil municipal a décidé d’instaurer le régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, Expertises et Engagement Professionnel (RIFSEEP). Afin de tenir compte de l’évolution des services municipaux et des nouvelles missions de service public, une actualisation du RIFSEEP est rendue nécessaire.

Pour mémoire, le RIFSEEP est composé de deux parts à savoir :

- Une indemnité de fonctions, de sujétions et d’expertise (IFSE) liée au poste de l’agent et à son expérience professionnelle ;
- Un complément indemnitaire annuel (CIA) lié à l’engagement professionnel et à la manière de servir de l’agent.

Ces indemnités seront versées mensuellement.

FORET

Convention avec Entrelacs

DELIBERATION 2024-35

La commune d’Entrelacs et la commune de La Biolle ont décidé de réaliser en commun une piste forestière pour permettre l’exploitation de parcelles sur les deux communes. A l’issue d’une première phase de travaux réalisés en 2023, les deux communes ont convenu de poursuivre l’aménagement, notamment pour améliorer la desserte en protection incendie, et ainsi d’engager une seconde phase de travaux. Afin de réaliser cette opération, la commune de La Biolle déléguera la maîtrise d’ouvrage à la commune d’Entrelacs. Aussi, il convient de conclure une convention de délégation de maîtrise d’ouvrage concernant cet aménagement.

Le montant prévisionnel des travaux s’élève à 214 000 € HT soit 256 800 € TTC hors subvention.

FONCIER - VOIRIE

DELIBERATION 2024-37

DELIBERATION 2024-38

DELIBERATION 2024-39

Acquisition foncière

Dans le cadre du projet de sécurisation de la voirie communale, la commune souhaite le détachement des emprises foncières en bordure des routes afin de les porter à un gabarit suffisant.

La parcelle cadastrée section B n°2658 d’une contenance de 40 m² située en bordure de la route de Tarency. Cette acquisition pourrait se faire au prix de 5€/m² conformément au montant pratiqué par la commune pour les acquisitions foncières en bordure de voirie.

Interdiction temporaire

Afin de préserver l’intégrité de la chaussée, suite à des travaux de réaménagement ou la pose de nouveaux tapis d’enrobé, le conseil municipal interdit l’ouverture de tranchées, durant une période de 5 ans pour préserver l’esthétique de celle-ci, mais également prévenir les risques d’affaissement sur une chaussée neuve.
Bien entendu ce type de mesure n’empêche pas les travaux d’urgence.

Demande de subvention

La commune sollicite le département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour le financement d’une étude diagnostic de sécurité et de faisabilité sur le carrefour de Tarency. En effet, les études préalablement menées doivent être réactualisées et déboucher sur des solutions plus « réalistes ».
Le montant de cette réévaluation est estimé à 9 500 € HT.

CARNET

Le Conseil municipal prend part à la joie des familles, pour la naissance de :

- Alix PAGET née le 29 mars 2024 de Laure PAGET et de Laurène HUMBERT
- Alice QUAY née le 7 avril 2024 de Pauline CALLENDRET et de Florent QUAY

Et à la peine des familles face à la disparition d’un de leurs proches :

- Marie-Thérèse PARISI âgée de 67 ans,
- Maurice ROLLAND âgé de 84 ans,
- Yvonne LECOINTE âgée de 101 ans,
- Guy COSTER âgé de 68 ans.

AGENDA

- Rencontre intergénérationnelle : le jeudi 30 mai 10h, à la crèche
- Repas intergénérationnel : le vendredi 31 mai 12h15, cantine de l’école
- Inauguration des travaux de la croix du Meyrieu : le samedi 1^{er} juin
- Réunion publique « Moustique tigre » : le vendredi 7 juin à 19h, maison des associations (ancienne crèche)
- Café mairie : le samedi 08 juin à 9h, au Petit Villard
- Elections européennes : dimanche 09 juin de 8h à 18h
- Emission « 1heure, 1commune » : le mardi 11 juin à 17h, sur 92.1FM Radio Grand Lac
- Conseil Municipal : le mercredi 19 juin à 20h, salle du conseil

Trico’thé tous les jeudis de 14h à 16h30 à la maison des associations.

RETOUR SUR...

Début mai !

CAFE TECHNO...

Le samedi 4 mai, les aînés étaient invités à se retrouver en mairie pour apprendre à mieux appréhender leur téléphone portable. Une belle réussite pour cette première édition !



CEREMONIE DU 08 MAI

Vous étiez nombreux pour cette 79^{ième} commémoration... N’oublions jamais...



LES « STATS 2023 » DE LA CANTINE

